



DOCUMENT
A CONSERVER

RISQUE D'INONDATION RUISELLEMENT

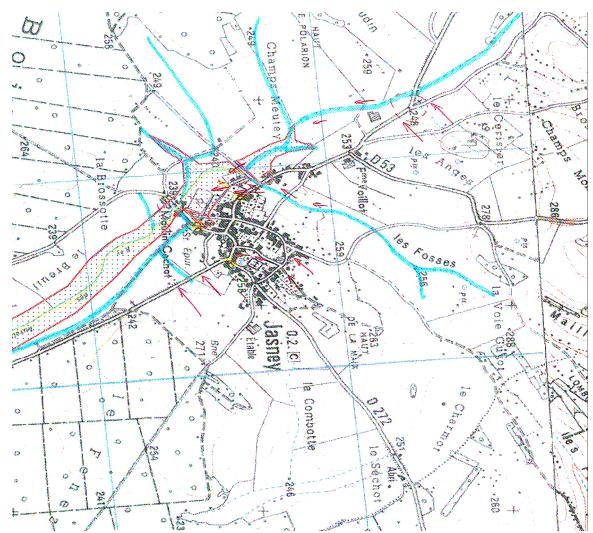
Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

1 SITUATION : La commune de JASNEY est concernée par deux types d'inondations (5 reconnaissances de catastrophe naturelle 1982-1989-1998-1999-2000):

- Le débordement du ruisseau des AUVETS
- Le ruissellement, provenant des « coteaux » Nord-Ouest, Nord, Nord-Est du village.

2 LES RAISONS

- 2.1-évacuation insuffisante par le ruisseau des AUVETS et le ruisseau dit du BREUIL
- 2.2-aucune retenue d'eau au Nord du village
- 2.3-drainage des terres agricoles
- 2.4-destruction des haies et des zones humides
- 2.5-le goudronnage des rues et cours du village.



3 LES CONSEQUENCES

3.1- POUR LES PARTICULIERS

- remontée de l'eau dans les canalisations
- inondation des caves
- eau de ruissellement passant sous les portes et inondant les pièces

3.2 -POUR LA COMMUNE

- saturation du réseau d'évacuation
- inondation de la salle polyvalente
- inondation et saturation de la station d'épuration
- détérioration des chemins empierrés
- routes pouvant être coupées à hauteur :
 - de la salle polyvalente
 - du Moulin des Prés
 - sur la D30 après la ferme « LAURENT »

4 LES MESURES A PRENDRE

4.1- PRIORITE 1 : Permettre une évacuation de l'eau en continue et plus rapide dès le début de l'orage :

Entretien régulier du ruisseau des AUVETS, du ruisseau dit du BREUIL ,du ruisseau dit du MOULIN par le Syndicat du PLANET-DORGEON, l'Association Foncière ,chacun en ce qui le concerne.

4.2- PRIORITE 2 : Retenir l'eau au Nord afin de permettre un écoulement progressif :

En laissant pousser des haies en limite de propriété. (Propriétaires, exploitants agricoles, association foncière.)

4.3- PRIORITE 3 : Canaliser les eaux pluviales.

Lorsque les deux conditions ci-dessus seront réalisées, il appartiendra à la commune de dimensionner son réseau d'eau pluviale. (Un plan directeur d'assainissement avec un zonage d'assainissement et un zonage pluvial vont être étudiés)

5 LES MESURES DEJA PRISES PAR LA COMMUNE.

Création de 6 déversoirs d'orage

Pose de 5 grilles ajourées sur le réseau (rue des chevaux, salle polyvalente)

Création d'une « retenue » d'eau avec évacuation (parking SECOP).

6 CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation



ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



FERMEZ PORTES ET FENETRES

Coupez la ventilation et la climatisation

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours



LAISSEZ VOS ENFANT A L'ECOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Chauffez dès que possible



RISQUE TRANSPORT DE MATERES DANGEREUSES

DOCUMENT
A CONSERVER



**Le transport de matières dangereuses
s'effectue en surface (routes)
ou en sous sol (canalisations gazoduc)**

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs**.

SITUATION

Une conduite de gaz DN900-85PNAS exploitée par GTR Gaz traverse le territoire communal sur un axe sud-est/nord-ouest.

CONSEQUENCES

Zone de danger très grave : 360 m (limite est)

- Lotissement Pré Gilley
- Château
- 3 rue du Moulin
- salle des fêtes
- terrain de foot
- 12 logements
- l'école
- la mairie

Zone de danger grave : 470 m (limite est)

- Limites : route de Melincourt
 rue des Fontaines
 église
 lotissement Boileau

concerne environ 50 % du village.

Zone de danger significatif : 570 m (limite est)

- Limites : route de Melincourt
 Charrière Fortier
 Carrefour rue du Moine / rue des Fontaines

concerne environ 50 % du village.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE FUITE DE GAZ D'UNE CANALISATION DE TRANSPORT A HAUTE PRESSION ?

A la différence des fuites de gaz affectant les réseaux de distribution urbains ou les appareils d'une maison, d'un appartement ou d'un magasin, **une fuite importante de gaz sur une canalisation à haute pression produit un bruit intense**.

Le gaz naturel, plus léger que l'air, se disperse rapidement, formant un jet qui n'est **pas toxique et pas polluant** mais ce jet peut cependant s'enflammer, dégageant alors une chaleur qui peut être dangereuse pour les personnes situées à proximité.

QUELS SONT LES BONS REFLEXES ?

- Eloignez-vous rapidement du lieu de la fuite de gaz.
- Evitez toute flamme ou étincelle (cigarettes, téléphones, moteurs...)
- Recherchez un abri pour vous protéger du bruit et de la chaleur. Si la chaleur y devient trop intense dans l'abri, le quitter immédiatement en vous protégeant de linge mouillé et de couvertures épaisse...**
- Si vous pouvez le faire sans risque d'enflammer le gaz, alertez gaz de France au numéro vert : 0800 30 72 24
- Au message d'alerte transmis par mégaphone :
 - ☞ Fermer portes et fenêtres
 - ☞ Préparer vos papiers d'identité, vos vêtements, une pile électrique et une couverture pour l'évacuation.

